

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 MAI 2021**



Affiché le 04 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente-et-un mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance extraordinaire à la Salle André VAUVERT, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Présents :

M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, M. Alain BRILLAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Denis PENVERN, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER, M. Franck LIÉNART, Mme Valérie FERRANDI, M. Janick ACHARD, Mme Marlène PORTIER et Mme Lénaïc HALLUIN.

Absents excusés : *M. Alain BALLAY (Pouvoir à M. Alain BRILLAND) et Mme Camille FERRANDI.*

Secrétaire : *M. Alain BRILLAND.*

Invités - Elus du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Anisy, Basly, Colomby-Anguerny (SIVOS ABC) - : *M. Guy ALLAIS, Mme Véronique MARGUERITE et Mme Nathalie CHAMBRELLAN.*

ORDRE DU JOUR :

- 1) L'École de Basly.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Monsieur Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance.

1) Délibération n°2021-06-01 : L'École de Basly

Le 11 mai 2021, le Conseil municipal a exprimé par 10 voix contre et 3 abstentions le refus de la suppression de l'école maternelle de Basly et demandé à pouvoir s'exprimer plus largement sur le projet.

Les membres du SIVOS ABC ont donc été invités pour apporter des précisions, des informations et éclaircissements aux membres du Conseil municipal concernant le projet de regrouper les trois écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Basly - Anisy - Colomby-Anguerny sur un ou deux sites.

Dans un premier temps, le Conseil municipal de Basly s'était prononcé pour la création d'un seul site dans une commune restant à déterminer.

Lors du Conseil Municipal du 15 avril 2021, nous avons appris que la solution envisagée proposait deux sites : Anisy pour les maternelles et Colomby-Anguerny pour les primaires, donc transfert de la maternelle à Anisy au détriment de Basly.

A noter que cette solution a été proposée car il apparaît que la situation financière de Basly ne permet pas de réaliser des travaux d'agrandissement et de mise à niveau de la sécurité des locaux de l'école maternelle.

M. Guy Allais, Président du SIVOS ABC, indique que la réflexion sur ce projet est engagée depuis un an. Lors de réunions avec les maires des communes concernées, outre les informations citées précédemment, l'idée de choisir les communes les plus proches de Caen, se situant donc sur le trajet d'une majorité de parents travaillant vers Caen et pouvant donc déposer les enfants dans les écoles a été privilégiée.

Les dépenses de fonctionnement du SIVOS ABC étant très élevées, il fallait absolument proposer des solutions pour réduire les coûts et la réduction du nombre de sites en est une.

Le montant versé par chacune des communes membres pour assurer le financement du fonctionnement du SIVOS ABC est actuellement d'environ 1 600 € par élève.

Le passage à deux sites permettrait de ramener ce montant à environ 1 300 € par élève.

Diverses études réalisées par le CAUE ont permis de situer les montants des travaux à réalisés pour chaque commune, à savoir :

- Ecole de Basly, environ 800 000 €uros.
- Ecole d'Anisy, 1 000 000 €uros.
- Ecole de Colomby-Anguerny, 600 000 €uros.
- Ecole sur un site unique, + de 3 000 000 €uros

La somme de 800 000 € n'est pas supportable pour le budget de Basly.

Actuellement, le SIVOS ABC emploie 9 personnes : « La gestion de ce personnel est très difficile. Les absences sont fréquentes, parfois longues, il faut donc jongler entre les trois sites. Il semble évident seulement deux sites seraient plus faciles à gérer. »

Valérie FERRANDI défend la position retenue précédemment, à savoir un seul site.

Yves Gauquelin répond que les études réalisées concernant le site unique montrent qu'une seule commune ne peut pas le financer. Les autres communes ne peuvent pas participer au financement d'un équipement qui n'est pas situé sur leurs communes.

Patrice BOURDIN demande des informations sur la fréquentation des écoles.

Aujourd'hui 200 enfants sont scolarisés sur le RPI, la tendance se dessinant à la baisse concernant le nombre d'enfants de Basly et en augmentation pour Colomby-Anguerny et stable pour Anisy.

Sur 100 enfants d'Anisy en âge d'être scolarisés, seulement 20% le sont sur le RPI.

La tendance à la baisse pour Basly risque de se poursuivre en raison de l'actuel faible nombre de nouvelles constructions et dans le futur sur la commune.

Patrice BOURDIN soulève la question du retrait de Basly du RPI, qui semble, malgré tout, difficilement envisageable.

A noter également, la question de la reprise de la compétence scolaire par l'intercommunalité Cœur de Nacre souvent évoquée, pas encore réalisée, mais qui est possible à l'avenir.

Le projet prévoit donc l'installation à la rentrée 2023 de l'école maternelle à Anisy et de l'école primaire à Colomby-Anguerny.

Des garderies seront prévues sur les deux sites jusqu'à 18 heures 30.

De même, tous les transports scolaires seront prévus entre les communes participantes au RPI.

Après avoir entendu ces exposés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze votes favorables et deux votes contre,

PREND EN COMPTE les arguments développés par tous les intervenants et admet l'impossibilité financière pour la commune de Basly d'engager des travaux concernant l'extension et la mise à niveau sécuritaire des locaux du site de Basly.

EXPRIME son regret sur la décision de suppression de l'Ecole de Basly,

VALIDE la poursuite de la compétence « Écoles » par le SIVOS ABC pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Basly - Anisy - Colomby-Anguerny organisée sur deux sites :

1- Ecole Maternelle à Anisy

2- École primaire à Colomby-Anguerny

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.